

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.05.2020	9h26		DEAS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical	Lié à : (obligatoire) ad 20.021
------------------------------------	------------------------------------

Titre : Amendement au projet de loi sur l'introduction de la Loi fédérale sur les jeux d'argent (LILJAR)

Contenu :

Article 3, alinéa 1

¹Le Conseil d'État constitue deux commissions de répartition chargées de redistribuer le 90% de la part des bénéfices d'exploitation des grandes loteries attribuée au canton en l'affectant à des buts d'utilité publique.

Motivation (facultatif) :

La lecture du rapport de la Loterie romande indiquant la répartition des bénéfices nous montre clairement que, dans notre canton, les événements de grande importance, qui génèrent des nuitées notamment, n'ont pas le soutien qu'ils méritent et ne sont pas soutenus par la commission ad hoc. Dès lors, il nous apparaît cohérent d'offrir une marge de manœuvre au Conseil d'État pour corriger cet état de fait et soutenir des manifestations ponctuelles, culturelles ou sportives qui offrent une visibilité à notre canton et créent un dynamisme touristique.

Le 10% prélevé avant distribution aux commissions, et qui, selon les articles 8b et 17, alinéa 1, de la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA), serait distribué dans un cadre conforme à la LJAr, pourrait par exemple être attribué par une commission composée des membres des deux commissions représentées paritairement, et par le Conseil d'État.

Cet amendement va à l'encontre de la motion « Maintenir la pratique actuelle de la LoRo est primordial », mais force est de constater que des éléments non connus des députés (ou non transmis lors des débats en février !) sont venus s'ajouter, notamment la clé de répartition fixée par les statuts de la LoRo, qui attribue 15% au domaine du sport et 85% à la commission Culture+. Au vu de ces nouveaux éléments, la remise en cause du vote de février est tout à fait légitime.

Il est à noter qu'avec la répartition actuelle, les sportifs neuchâtelais sont les moins soutenus de Suisse. Au vu du faible pourcentage distribué au domaine du sport, tous les cantons romands ont mis en place des stratégies pour donner au domaine sportif le soutien qu'il mérite.

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Béatrice Haeny

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Jean-Claude Guyot	Didier Boillat	Marc-André Nardin
Sandra Menoud	Stéphane Rosselet	Michel Robyr
Édith Aubron Marullaz	Jean Fehlbaum	Christophe Schwarb
Yves Strub	Julien Spacio	Jean-Frédéric de Montmollin
Andreas Jurt	Mary-Claude Fallet	Michel Zurbuchen
Patrice Zürcher		